

BAROMÈTRE DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE

ÉDITION
2023

LES CHIFFRES CLÉS DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE : DU MARCHÉ À LA FORMATION



203 000

VOITURES
ÉLECTRIQUES
VENDUES

600 000

VOITURES
ÉLECTRIQUES
EN CIRCULATION

40 %

DU PARC DE VOITURES
SERA ÉLECTRIQUE
EN 2036

99 400

POINTS
DE RECHARGE

2,5 %

DES ENTRÉES ATELIERS
DES DISTRIBUTEURS

1 400

FORMATIONS DE FORMATEURS
DEPUIS 4 ANS

31 %

DES STAGES DE FORMATIONS
DE FORMATEURS
CONCERNENT LES VE/VH

38 800

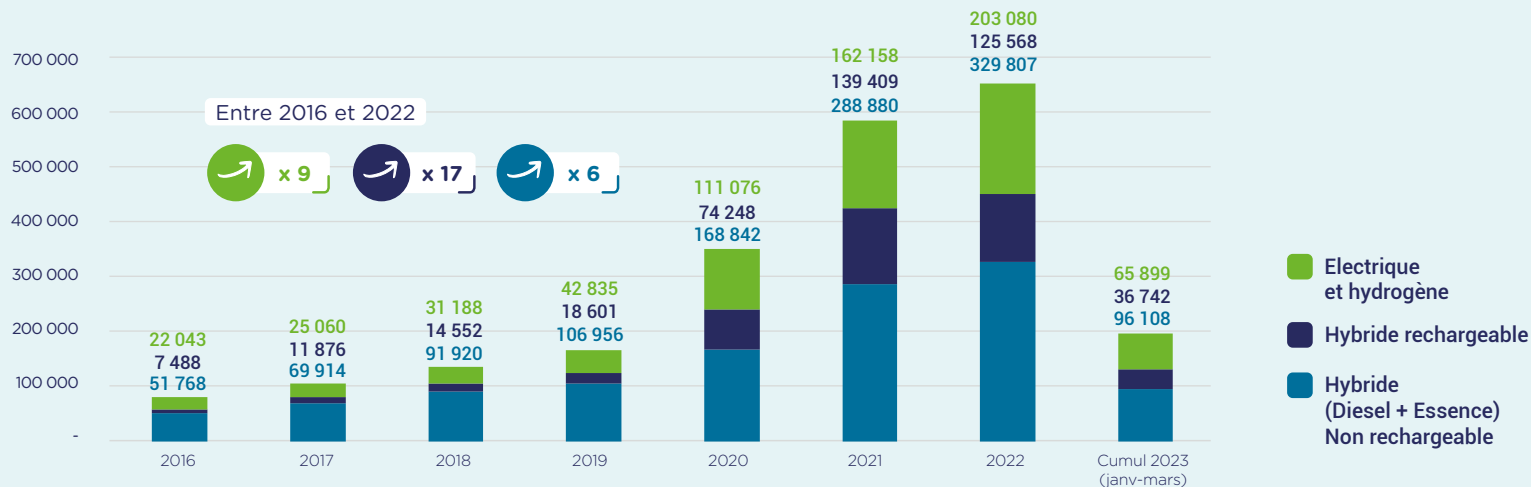
FORMATIONS
À LA B2VL DEPUIS 3 ANS
POUR LES JEUNES
EN FORMATION INITIALE



LE MARCHÉ DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE

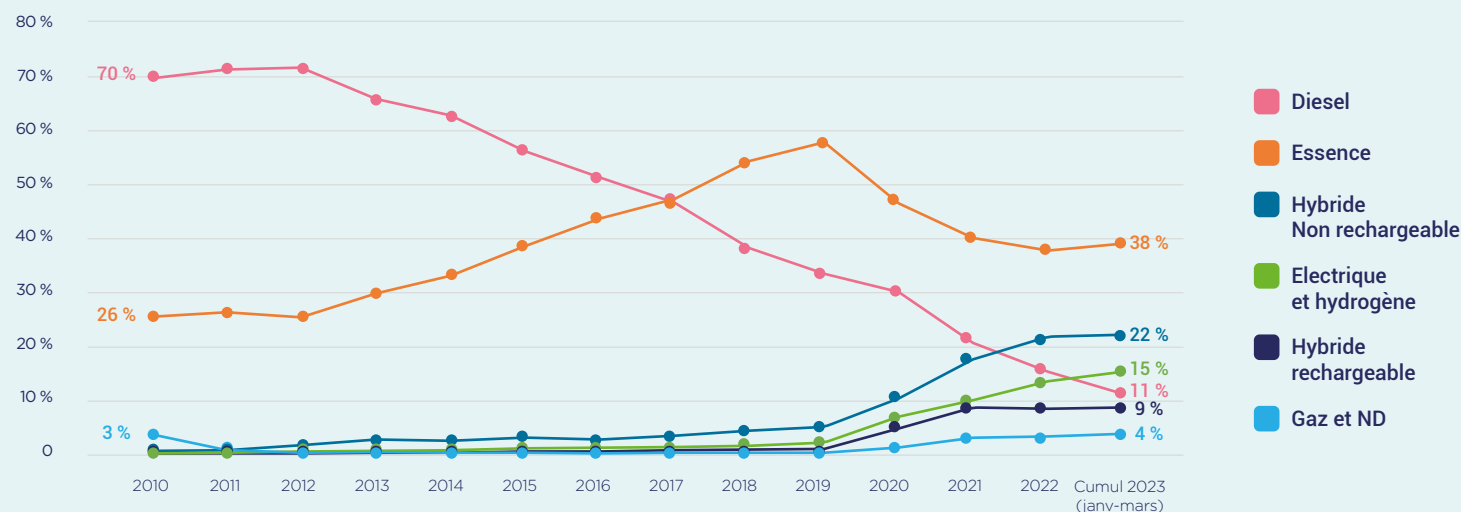


ÉVOLUTION DES VENTES DE VOITURES NEUVES ÉLECTRIQUES



Les immatriculations de véhicules électriques (VE) et de véhicules hybrides (VH) ont fortement progressé depuis 2016 (multipliées par 9 pour les VE) pour atteindre plus de 200 000 ventes de VE en 2022. Cette progression, particulièrement forte depuis 2020, intervient dans un contexte de baisse des ventes totales de voitures neuves. Le mix énergétique des ventes de VP a été fortement modifié depuis 2010. La part du diesel est ainsi passée de 70 % des ventes à 15 % en 2022 au profit des motorisations électriques (13 %) et hybrides (respectivement 22 % pour l'hybride non rechargeable et 8 % pour l'hybride rechargeable).

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES IMMATRICULATIONS DE VOITURES NEUVES PAR TYPE DE MOTORISATION



LE MARCHÉ DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE



IMMATRICULATIONS VÉHICULES ÉLECTRIQUES NEUFS POUR L'ANNÉE 2022

203 080 • 13 %

VOITURES ÉLECTRIQUES
VENDUES



Source : SDES, Rsvero

16 875 • 5 %

VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS
(VUL) ÉLECTRIQUES VENDUS



Source : NGC - DATA - traitement : Autoactu.com

136 • 0,31 %

CAMIONS ÉLECTRIQUES
VENDUS



Source : Avere

549 • 10 %

BUS ET CARS
ÉLECTRIQUES VENDUS



Source : Avere

27 221 • 12 %

2 ROUES MOTORISÉS
ÉLECTRIQUES VENDUS



Cumul janvier à septembre
Source : CSIAM

738 454 • 28 %

VÉLOS À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUES VENDUS



Source : Union Sport et Cycle

PARC ROULANT VÉHICULES ÉLECTRIQUES ESTIMÉ AU 1^{ER} JANVIER 2023

600 000 • < 2 %

VOITURES
ÉLECTRIQUES



75 600 • 1 %

VUL
ÉLECTRIQUES



320 • < 1 %

CAMIONS
ÉLECTRIQUES



2 050 • 2 %

BUS ET CARS
ÉLECTRIQUES VENDUS



Estimation au 1^{er} janvier 2023 - Source : SDES, NGC-DATA; Traitement ANFA

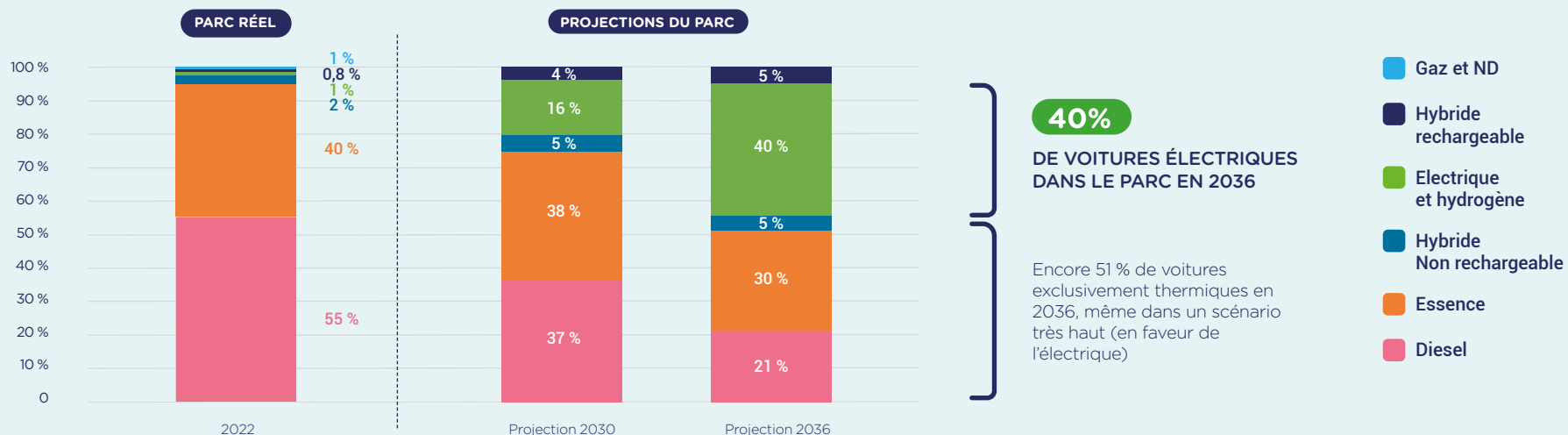


Les motorisations électriques se développent particulièrement pour les véhicules particuliers (VP), les deux roues et les bus et cars, dépassant plus de 10 % des ventes de véhicules neufs. Elles restent marginales pour les VUL et les camions.

Les motorisations électriques représentent moins de 2 % du parc de véhicules au 1^{er} janvier 2023. Les immatriculations progressent vite mais les parcs prennent du temps à se renouveler.



PROSPECTIVE DU PARC À L'HORIZON 2036



Source : SDES pour 2022, Prospective ANFA pour 2030 et 2036 - Scénario très haut



Selon notre scénario prospectif le plus haut en faveur de l'électrique, en 2036, le parc VP serait composé pour moitié de VE (et d'hybrides) et pour l'autre moitié de thermiques.

Le prix du véhicule électrique et son autonomie sont les deux principales raisons citées pour les conducteurs n'envisageant pas cette motorisation. Les gros rouleurs citent davantage l'autonomie, les employés/ouvriers, le prix.



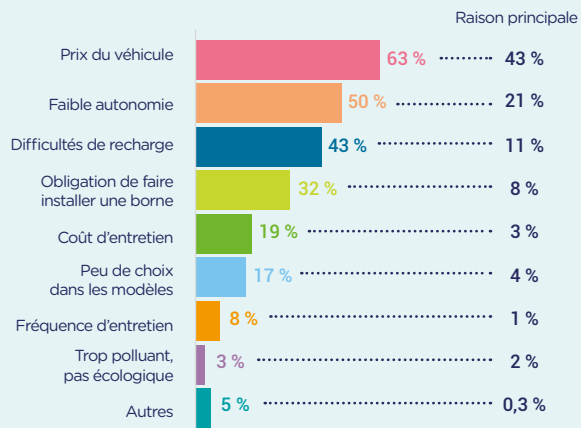
21%

DES CONDUCTEURS N'ENVISAGEANT PAS DE MOTORISATION ÉLECTRIQUE ONT CITÉ COMME RAISON PRINCIPALE LA FAIBLE AUTONOMIE.

RAISON DU NON CHOIX DE L'ÉLECTRIQUE

Base : 3 556 conducteurs n'envisagent pas de motorisation électrique

POUR QUELLES RAISONS N'ENVISAGEZ-VOUS PAS DE MOTORISATION ÉLECTRIQUE ?



Source : Gipa, Avril 2022



RÉTROFIT

Le retrofit électrique consiste à installer un kit de conversion permettant de transformer un véhicule thermique en véhicule électrique.

A ce jour, 6 modèles ont été homologués :

- Le Solex
- Le 103 Peugeot
- La 2CV Citroën
- La 2CV fourgonnette Citroën
- La 4 L Renault (R4 GTL et Clan (type R112 800) et R4 Savane (type R112 C00))
- Le Renault trafic (produit entre 2000 et 2006)

A l'heure actuelle, environ 10 2CV et 500 Solex et 103 Peugeot ont été rétrofités.

LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VE



NOMBRE TOTAL DE POINTS DE RECHARGE OUVERTS AU PUBLIC



99 404



148

POUR 100 000 HABITANTS



EN MOYENNE, DISPONIBLES

85%

DU TEMPS

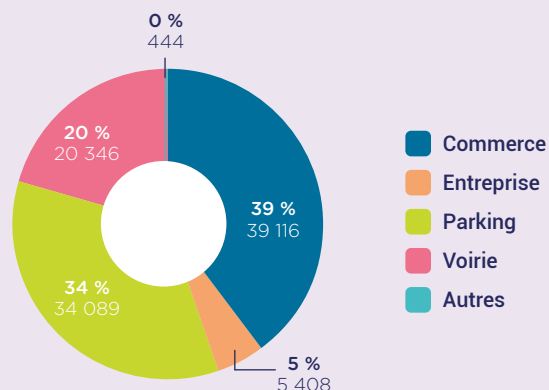


EN MOYENNE, UTILISÉS

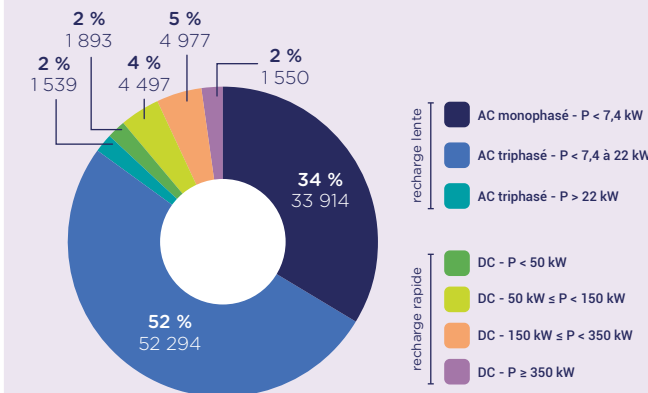
14

FOIS DANS LE MOIS

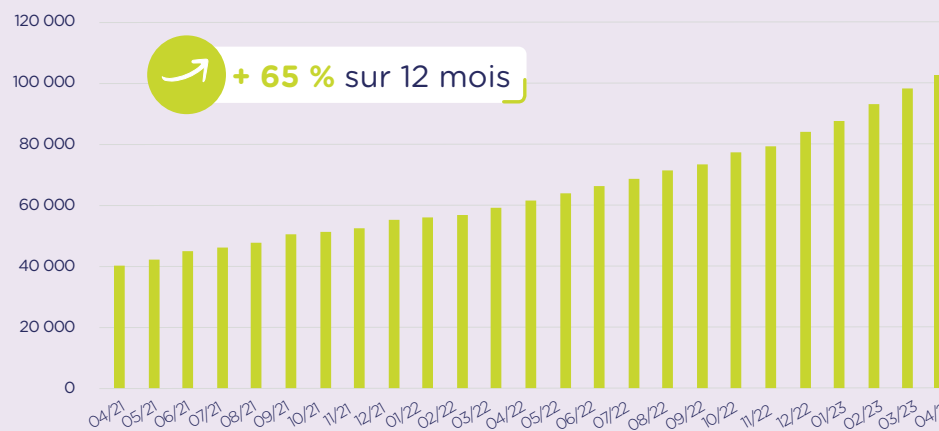
RÉPARTITION DES POINTS DE RECHARGE PAR SITE D'IMPLANTATION



RECHARGE SELON LA CATÉGORIE DE PUISSANCE



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POINTS DE RECHARGE OUVERTS AU PUBLICS, SUR LES 24 DERNIERS MOIS



Le déploiement des infrastructures de recharge de VE (IRVE) se poursuit à un rythme soutenu : +65 % de points de recharge sur les 12 derniers mois. Toutefois, l'objectif des 100 000 points de recharge à la fin de l'année 2022 a été atteint en Mai 2023.

Si la recharge publique se développe, 90 % des usagers de véhicules électriques et hybrides rechargeables se branchent à leur domicile ou sur le lieu de leur entreprise.

La grande majorité des points de recharge se trouvent devant les commerces ou dans des parkings. 88 % des points de recharge fournissent du courant alternatif (recharge lente).



SUIVI DU DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME ADVENIR

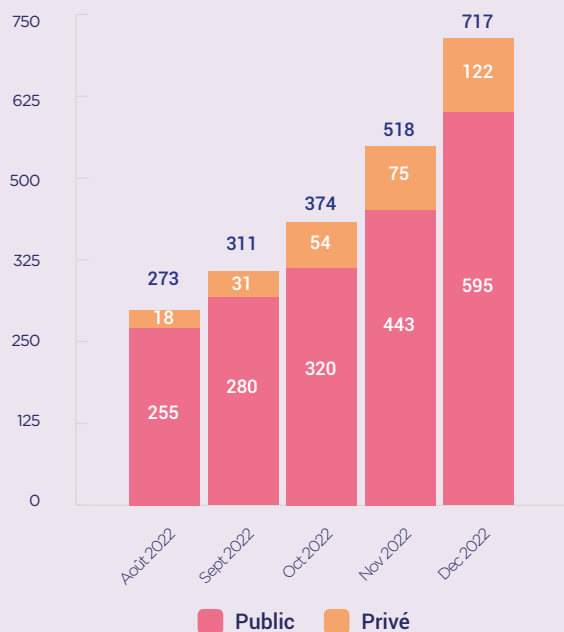
Le programme Advenir accompagne les entreprises de la maintenance et de la réparation dans leur projet d'installation de borne de recharge via des conseils et des subventions.

POINT DE CHARGE (PDC)



717 PDC

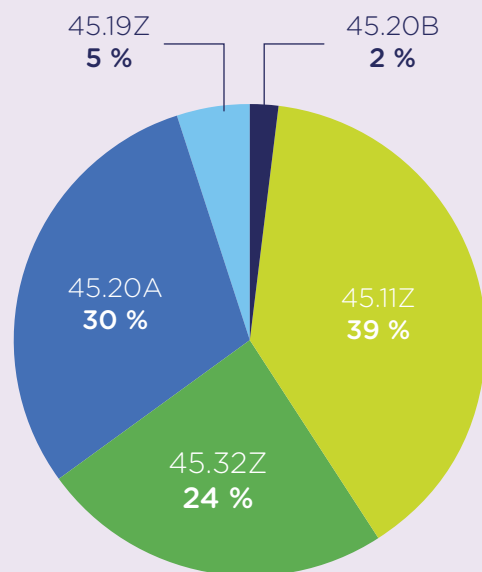
depuis la signature de la convention dont 83 % pdc public en décembre 2022



TYPE D'ACTIVITÉ

TOP 3 ACTIVITÉS

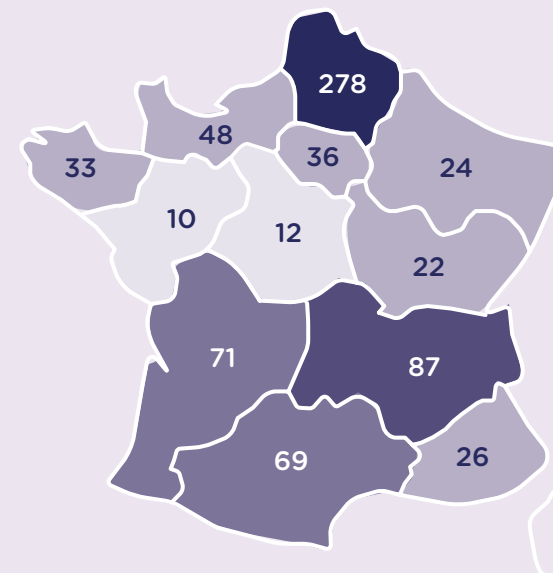
- 45.11Z commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
- 45.32Z commerce de détail d'équipements automobiles
- 45.20A entretien et réparation de véhicules automobiles légers
- 45.19Z Commerce d'autres véhicules automobiles
- 45.20B Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles



RÉPARTITION DU NOMBRE DE PDC FINANCÉS

TOP 3 PRO DE L'AUTO

- Norauto
- Société commerciale du Lac-Pamiers
- Garage du donjon

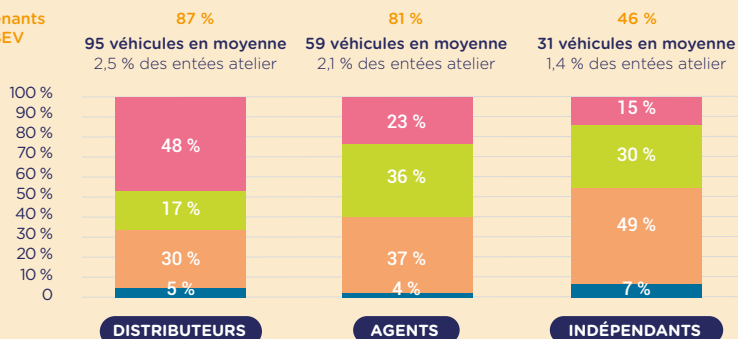




NOMBRE D'INTERVENTIONS RÉALISÉES SUR DES VE SUR LES 12 DERNIERS MOIS

Base : Réparateurs intervenant sur les VE

% d'intervenants sur les BEV

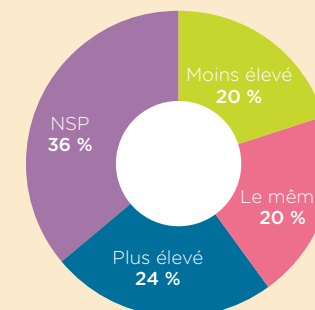


Source : Gipa, Juin 2022

COÛT D'ENTRETIEN ANNUEL ESTIMÉ

Base : 3 900 conducteurs

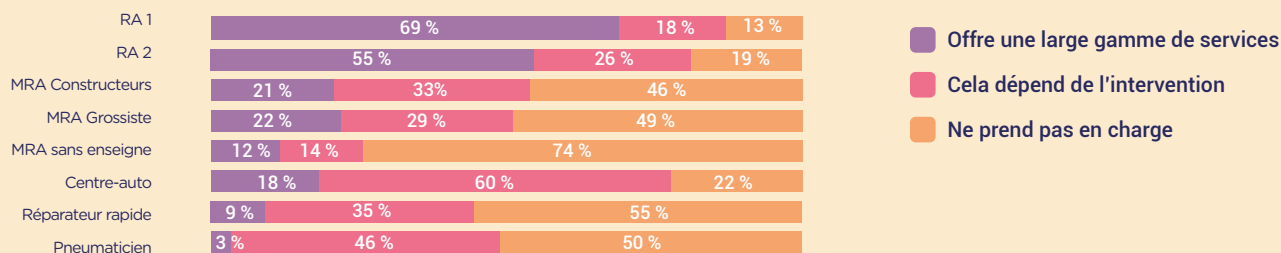
SELON VOUS, À COMBIEN ESTIMEZ-VOUS LE COÛT D'ENTRETIEN ANNUEL D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE EN COMPARAISON D'UN VÉHICULE THERMIQUE ? (coût de l'entretien uniquement)



Source : Gipa, Avril 2022

PRISE EN CHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Base : 991 réparateurs



Source : Gipa, Juin 2022

CONTRÔLES TECHNIQUES ET CENTRES DE VÉHICULES HORS D'USAGE

NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES RÉALISÉS EN 2022

Type de véhicule	Nombre de contrôles	Pourcentage
Electrique	70 622	0,3 %
Hybride rechargeable	38 895	0,2 %
Hybride non rechargeable	228 027	1,1 %

Source : UTAC-OTC _ 23-01 Bilan 2022

NOMBRE DE VÉHICULES PRIS EN CHARGE PAR LES CENTRES VHU EN 2020

Type de véhicule	Nombre de véhicules	Pourcentage
Electrique	781	0,04 %
Hybride rechargeable	91	0,0 %
Hybride non rechargeable	280	0,01 %

Source : Ademe _ Bilan 2020



En juin 2022, parmi les intervenants sur les VE, les distributeurs avaient pris en charge en moyenne 95 VE sur les 12 derniers mois. Les VE ont représenté entre 1,4 % des entrées atelier (pour les indépendants) et 2,5 % (distributeurs) sur une année.

87 % des distributeurs affirment prendre en charge le VE (soit en offrant une large gamme de services soit selon le type d'intervention). Parmi les indépendants, la moitié des MRA sous enseigne et un quart des MRA sans enseigne affirment prendre en charge des VE.

Dans leur ensemble, les conducteurs sont très mal informés sur le bénéfice lié à l'électrique en termes de coût d'entretien. La notion d'entretien moins cher est plus répandue chez les intentionnistes VE et VH.

Les motorisations électriques représentent une part encore très faible des contrôles techniques réalisés en 2022 (0,3 %) et des prises en charge dans les centres de véhicules hors d'usage en 2020 (0,04 %).



20 %

DES CONDUCTEURS ESTIMENT QUE LE COÛT D'ENTRETIEN ANNUEL D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE EST LE MÊME QU'UN THERMIQUE.



12 RÉFÉRENCES DU CATALOGUE FORMATION DE FORMATEURS SONT CONSACRÉES AU VE-VH.

• 4 références sont relatives aux habilitations. Elles sont destinées à tous les formateurs/enseignants techniques en fonction de la nature des interventions.

Ref ANFA	Parcours	Libellé	Durée	Partenaire	Objectifs
FTE PRE (Nouveau)	Interdisciplinaire	Les préventions des risques électriques (B0L)	1 jour	GNFA	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les risques électriques et l'environnement liés aux interventions sur VE-VH. • Appliquer les méthodes d'interventions sur VE-VH
FTE PE	Interdisciplinaire	La prévention des risques d'origine électrique sur véhicules automobiles (Avis sur habilitation = B0L, B2L, B2VL, BCL)	2 jours	GNFA	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les risques inhérents à l'exécution d'opérations sur véhicules électriques et hybrides en référence à la norme Afnor NF C18-550 • Se préparer à l'habilitation électrique niveaux B0L, B2L, B2VL, BCL.
FTE MPE	Interdisciplinaire	Le maintien des compétences de prévention des risques électriques (Avis sur habilitation = B0L, B2L, B2VL, BCL)	1 jour	GNFA	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre des opérations sur véhicules électriques et hybrides dans le respect de la norme Afnor NF C18-550 et ses évolutions. • Maintenir les compétences nécessaires au renouvellement de l'habilitation électrique niveaux B0L, B2L, B2VL, BCL.
FTV HOB	Maintenance VI	La préparation à l'habilitation « B2XL Opération Batterie » (Avis sur habilitation = B2XL)	1 jour	TECHNOPOLYS PRO	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les risques inhérents l'exécution des opérations batterie dans le respect de la norme NF C18-550. • Réaliser des interventions sur le système de stockage de l'énergie électrique d'un véhicule industriel (batteries de servitude et de démarrage) dans le respect de la norme NF C18-550.

• 6 références sont spécifiques aux interventions (maintenance VP; carrosserie-peinture, moto, vélo, VI).

Ref ANFA	Parcours	Libellé	Durée	Partenaire	Objectifs
FTE EH	Maintenance VP	Les interventions sur véhicules électriques et hybrides	FAD : 50 min amont + 4jours	GNFA	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les technologies ces véhicules électriques et hybrides. • Réaliser la maintenance et le diagnostic des véhicules électriques et hybrides.
FTE BC (Nouveau)	Maintenance VP	Les batterie de tractions et la charge des véhicules électrifiés	2 jours	GNFA	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les différentes technologies des batteries de traction. • Identifier les différents modes de charge des véhicules électrifiés.
FTM BVE (Nouveau)	Maintenance VP	Les boîtes de vitesse des véhicules électriques et hybrides	1 jour	GNFA	<ul style="list-style-type: none"> • Différencier la maintenance des boites de vitesses selon le type de motorisation
FTY VE	Maintenance Moto	Les systèmes deux roues électriques	2 jours	INCM	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les différentes catégories et principes de fonctionnement des deux roues électriques et de leurs batteries. • Réaliser la maintenance spécifique aux deux roues électriques.
FTY VAE (Nouveau)	Maintenance Vélo	Le vélo à assistance électrique	3 jours	INCM	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différents types de Vélos à Assistance Electrique. • Intervenir sur les Vélos à Assistance Electrique.
FTV VEH	Maintenance VI	Diagnostic et interventions sur véhicules industriels électriques et hybrides	3 jours	TECHNOPOLYS PRO	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le fonctionnement des différentes chaînes de traction des véhicules électriques et hybrides industriels. • Reconnaître les différentes batteries de traction, analyser leur gestion et assurer leur maintenance. • Identifier et analyser le fonctionnement des moteurs électriques. • Identifier les particularités des systèmes annexes liés aux véhicules électriques et hybrides.



En 2022, une plaquette spécifique aux habilitations VE a été rédigée et mise à disposition des établissements et des formateurs sur le site Anfa : [Cliquez ici](#)



12 RÉFÉRENCES DU CATALOGUE FORMATION DE FORMATEURS SONT CONSACRÉES AU VE-VH.

• 2 références concernent des thématiques hors interventions :

La première destinée en priorité aux chefs de travaux et DDFPT (directeurs délégués aux formations professionnels et technologiques) :

Ref ANFA	Parcours	Libellé	Durée	Partenaire	Objectifs
FAD VEVH	Maintenance VP	L'organisation liée à l'intégration de VE-VH dans l'atelier	Formation à distance : 40 min	GNFA	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les risques de l'activité VE/VH dans un établissement. Manager l'habilitation électrique dans un établissement. Organiser l'atelier en respect de la norme NF C18-550.

La seconde, dite scientifique, traite de l'ensemble des énergies alternatives pour l'automobile :

Ref ANFA	Parcours	Libellé	Durée	Partenaire	Objectifs
FTE EA	Maintenance VP	Les énergies alternatives pour l'automobile	2 jours	École de la Performance	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et comparer les besoins énergétiques nécessaires à la mobilité. Comprendre les solutions du marché actuel et futur.



Pour toutes les formations Formation de formateurs, un objectif complémentaire commun à toutes : transmettre les acquis visés par la présente action de formation.



Pour voir la totalité des offres disponibles, consultez [le catalogue Formation de formateurs de l'ANFA](#)



LES RÉALISATIONS FORMATION DE FORMATEURS VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES DEPUIS 2019

Références	2019	2020	2021	2022
FTE PE La prévention des risques d'origine électrique sur véhicules automobiles	21 stages 166 stagiaires	17 stages 120 stagiaires	16 stages 128 stagiaires	17 stages 141 stagiaires
FTE MPE Le maintien des compétences de prévention des risques électriques	16 stages 110 stagiaires	6 stages 40 stagiaires	14 stages 94 stagiaires	18 stages 130 stagiaires
FTE EH Les interventions sur véhicules électriques et hybrides	7 stages 52 stagiaires	4 stages 33 stagiaires	8 stages 59 stagiaires	10 stages 86 stagiaires
FAD VEVH Organisation liée à l'intégration de VE-VH dans l'atelier	17 stagiaires	42 stagiaires	3 stagiaires	32 stagiaires
FTY VE Les systèmes deux roues électriques	4 stages 30 stagiaires		2 stages 16 stagiaires	3 stages 17 stagiaires
FTV HOB La préparation à l'habilitation « B2XL opération batterie »		3 stages 18 stagiaires		2 stages 15 stagiaires
FTE EA Les énergies alternatives pour l'automobile	1 stage 3 stagiaires	1 stages 11 stagiaires	2 stages 22 stagiaires	3 stages 21 stagiaires

	2019	2020	2021	2022	Part du VE VH (2022)
Total stages VE VH	49	31	42	53	31 %
Total stages	243	139	223	172	
Total stagiaires VE VH	378	264	322	442	32 %
Total stagiaires	1 875	966	1 588	1400	



Les réalisations des années 2020 et 2021 ont été impactées par la crise Covid.

LES NOUVELLES FORMATIONS À VENIR POUR 2024

• Formation VI habilitante

Ref ANFA	Parcours	Libellé	Durée	Partenaire
FTV PEI	Maintenance VI	La prévention des risques d'origine électrique sur véhicule industriel (B0L, B2L, B2VL, BCL)	2 jours	TECHNOPOLYS PRO

• Formation maintenance VP

Ref ANFA	Parcours	Libellé	Durée	Partenaire
FTE DVE	Maintenance VP	La découverte des VE / VH et de leur environnement	2 jours	GNFA
FTM CRE	Maintenance VP	La climatisation réversible des VE / VH	2 jours	GNFA
FTM FEH	Maintenance VP	Le freinage des véhicules VE / VH	1 jour	GNFA



En 2022, la totalité des stagiaires qui étaient formés aux habilitations ou au maintien des compétences ont reçu un avis favorable après formation.



Entre 2019 et 2022, plus de 1 400 formations de formateurs ont été réalisées dans le domaine du VE-VH.

LES HABILITATIONS VE/VH

AVERTI

Permet de faire tous les travaux non électriques (pneumatiques, carrosserie...) sur un véhicule électrique dès lors qu'il est conforme. Il ne s'agit pas d'une habilitation, uniquement d'une formation.



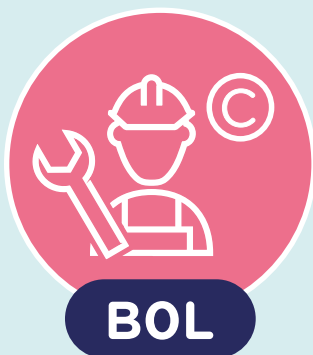
B2L

Concerne les activités électriques sur un véhicule préalablement consigné (donc hors tension).



B2VL

Permet d'isoler les pièces nues sous tension avant la consignation du véhicule.



B0L

Concerne les activités non électriques (carrosserie, pneumatiques, etc) sur un véhicule préalablement consigné (donc hors tension).



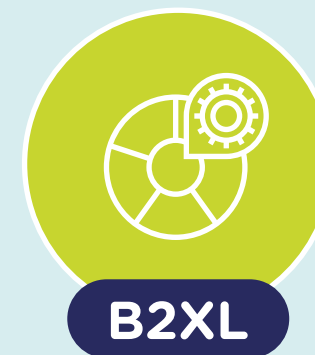
BCL

Permet de réaliser la consignation.



B2TL

Permet le travail sous tension (ouverture des pack batteries par exemple).



B2XL

Concerne des opérations particulières pour certains métiers.

LA FORMATION AUX HABILITATIONS



PRÉPARATIONS AUX HABILITATIONS DANS LES CERTIFICATIONS MAINTENANCE VL

	Averti	B0L	B2L	B2VL	BCL
OSR (Opérateur Service Rapide) / MMA (Mécanicien de maintenance automobile)	✗				
OSSR (Opérateur Spécialiste Service Rapide)	✗				
MA (Mécanicien Automobile)	✗				
TCMA (Technicien Confirmé Mécanicien Automobile)	✗				
TAVA (Technicien Après-Vente Automobile)	✗				
TEAVA (Technicien Expert Après-Vente Automobile)		✗	✗	✗	✗

PRÉPARATIONS AUX HABILITATIONS DANS LES CERTIFICATIONS SMAVA

	Averti	B0L	B2L	B2VL	BCL
Mécanicien SMAVA	✗				
Technicien SMAVA	✗				
TE SMAVA (Technicien Expert SMAVA)	✗	✗	✗	✗	✗
CE SMAVA (Chef d'équipe Atelier SMAVA)	✗				

PRÉPARATIONS AUX HABILITATIONS DANS LES CERTIFICATIONS CARROSSERIE PEINTURE

	Averti	B0L	B2L	B2VL	BCL
MC (Mécanicien Collision)	✗				
TS (Tôlier Confirmé)	✗				
CP (Carrossier Peintre)	✗				

Les DSP, PP, TF, TS, PS, DSPS, PC ne comportent pas de formations aux habilitations (ni de niveau averti)

PRÉPARATIONS AUX HABILITATIONS DANS LES CERTIFICATIONS MAINTENANCE VUI

	Averti	B0L	B2L	B2VL	BCL	B2XL Opération Batterie
OVDE (Opérateur Vérification Dispositifs Embarqués)		✗				
MMVUI (Mécanicien Maintenance VUI)		✗	✗	✗	✗	✗
MVUI (Mécanicien VUI)		✗	✗	✗	✗	✗
ES VUI (Électricien spécialiste VUI)	✗	✗	✗	✗	✗	✗
TC VUI (Technicien Confirmé VUI)		✗	✗	✗	✗	✗
TCM VUI (Technicien Confirmé Mécanique VUI)	✗	✗	✗	✗	✗	✗
TEAVVUI (Technicien Expert Après-Vente VUI)		✗	✗	✗	✗	✗

Les OMPVI et OMPVIAGC (ex OSMPVI) ne comportent pas de formations aux habilitations (ni de niveau averti)



La branche travaille à prendre en compte plus largement la question de la prévention des risques électriques dans les entreprises.

D'ores et déjà, le titre à finalité professionnelle TEAVA prépare aux habilitations B0L, B2L, B2VL et BCL et répond aux besoins des entreprises.



PRÉPARATIONS AUX HABILITATIONS DANS LES CERTIFICATIONS CONTRÔLE TECHNIQUE

	B2XL Contrôleur Technique
CT VL (Contrôleur Technique VL)	X
CT PL (Contrôleur Technique PL)	X
CTC VL (Contrôleur Technique Confirmé VL)	X
CTC PL (Contrôleur Technique Confirmé PL)	X

PRÉPARATIONS AUX HABILITATIONS DANS LES CERTIFICATIONS VÉHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES

	Averti	BOL	B2L	B2VL	BCL
MR VAH (Mécanicien Réparateur VAH)	X				
TER VAH (Technicien Expert Réparateur VAH)	X				
T VAH (Tôlier VAH)	X				
TE VAH (Tôlier Expert VAH)	X				

PRÉPARATIONS AUX HABILITATIONS DANS LES CERTIFICATIONS DÉPANNAGE REMORQUAGE

	B2XL Dépannage	B2XL Opération Batterie
DRVL (Dépanneur Remorqueur VL)	X	
DRPL (Dépanneur Remorqueur PL)	X	X

PRÉPARATIONS AUX HABILITATIONS DANS LES CERTIFICATIONS PRÉPARATION RÉNOVATION

	Averti	BOL	B2L	B2VL	BCL
OPV (Opérateur Préparation Véhicules)	X				
CLV (Conseiller en Livraison de Véhicules)	X				



PRÉPARATIONS AUX HABILITATIONS DANS LES DIPLÔMES DES SERVICES AUTO

	BOL	B1VL	B2VL	BCL
CAP Maintenance des véhicules (Option A, B ou C)		×		
MC Maintenance des moteurs Diesel et de leurs équipements		×		
BAC PRO Maintenance des véhicules (Option A, B ou C)			×	×
BTS Maintenance des véhicules (Option A, B ou C)			×	×
CAP Réparation des carrosseries	×			
BAC PRO Réparation des carrosseries	×			

LE CAP Peinture des carrosseries ne comporte de formation aux habilitations





NOMBRE DE FORMATIONS AUX HABILITATIONS EN FORMATION INITIALE

	Certifications (uniquement alternants)			Diplômes			Total			Total des 3 dernières années
	20/21	21/22	22/23	20/21	21/22	22/23	20/21	21/22	22/23	20/23
Averti	1 170	1 223	1 522				1 170	1 223	1 522	3 915
B0L	746	780	890	4 683	4 650	4 659	5 429	5 430	5 549	16 408
B2L	746	780	890				746	780	890	2 416
B1VL				6 330	6 379	6 581	6 330	6 379	6 581	19 290
B2VL	746	780	890	11 609	12 070	12 278	12 355	12 850	13 168	38 873
BCL	746	780	890	11 609	12 070	12 278	12 355	12 850	13 168	38 873
B2XL Opération Batterie	108	110	124				108	110	124	342
B2XL Contrôleur Technique	19	37	53				19	37	53	109
B2XL Dépannage Remorquage	7	20					7	20		27



La formation aux habilitations ne garantit pas que la personne formée sera bel et bien habilitée à l'issue de sa formation. L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir en sécurité, vis-à-vis du risque électrique, les tâches confiées.

Le recyclage des habilitations est préconisé selon une périodicité (3 ans maximum) ou dès lors que les activités évoluent.



Le Règlement UE 2019/631 impose :

- De 2020 à 2024 : une moyenne de 95 grammes de CO2 pour l'ensemble des VP neufs vendus par constructeur en Europe et une moyenne de 147 grammes de CO2 pour l'ensemble des VUL neufs vendus.
- De 2025 à 2029 : les émissions de CO2 des voitures et des VUL vendus devront diminuer de 15 %
- A partir de 2030 : les émissions de CO2 des voitures devront être inférieures de 37,5 % aux niveaux de 2021 et celles des VUL de 31%.
- **L'Union Européenne a officiellement voté l'interdiction de la vente des véhicules thermiques après 2035.** Toutefois, les véhicules équipés d'un moteur à combustion devraient pouvoir être immatriculés après 2035 s'ils utilisent exclusivement des carburants neutres en termes d'émissions de CO2 (réglementation à venir).
- **La loi Climat et Résilience prévoit l'instauration de ZFE (zones à faibles émissions) dans les 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants avant la fin de l'année 2024 (sauf dérogation).** Ces ZFE doivent couvrir au moins 50 % de la population de la métropole mais liberté est laissée aux élus locaux de définir le périmètre de la zone, les niveaux de restrictions, les horaires et les jours de restrictions ainsi que les véhicules concernés. Pour cinq agglomérations dépassant les seuils limites européens (Paris, Lyon, Marseille, Rouen et Toulouse), des restrictions minimales sont fixées : interdiction des crit'air 5 en 2023, 4 en 2025 et 3 en 2025.

- **Obligation d'intégrer une part de véhicules à faibles émissions dans les flottes** d'entreprises privées de plus de 100 voitures lors de leur renouvellement annuel : 10 % de 2022 à 2024, 20 % ensuite jusqu'en 2027, puis 40 % entre 2027 et 2030. A partir de 2030, la loi prévoit 70 % des renouvellements en véhicules à faibles émissions. Les entreprises gérant un parc de plus de 100 cyclomoteurs et motocyclettes légères sont soumis à la même obligation, les véhicules visés devant être à très faibles émissions (Articles L. 224-10 à L.224-11-1 du code de l'environnement).
- L'État et les collectivités territoriales sont également soumis à des obligations de renouvellement des flottes publics selon leur propre calendrier.
- **La Loi d'Orientation des Mobilités prévoit l'obligation** pour les parkings des sociétés de plus de 10 places créés après 2021 de pré-équiper une place sur cinq et d'équiper au moins une place d'un point de recharge. Si le parking comporte plus de 200 places, l'obligation monte à deux places déjà équipées de point de recharge.
- **Le Décret n° 2021-153 du 12 février 2021** oblige les concessionnaires d'autoroute à équiper toutes leurs stations-service de bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques avant le 1er janvier 2023.



L'ESSENTIEL

Le baromètre du véhicule électrique, créé par l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, regroupe les données statistiques concernant le déploiement de cette nouvelle technologie, aussi bien en termes de marchés (immatriculations, parcs roulants), qu'en termes d'infrastructures, d'activités de maintenance et réparation et enfin de formation. Il vise à aider à les acteurs de la branche des services de l'automobile à mieux évaluer et anticiper les besoins en compétences qui émergent en même temps que cette nouvelle motorisation se développe. Il présente également, l'effort de formation de la branche pour répondre à ces nouveaux besoins en particulier pour préparer les compétences de demain en adaptant les certifications (via les habilitations nécessaires) mais aussi pour former les formateurs des lycées et CFA à ces nouvelles technologies. Les ventes de véhicules électriques progressent rapidement et représentent aujourd'hui une part importante du mix énergétique. Si cette motorisation est encore faible dans le parc roulant, qui met du temps à se renouveler, ce dernier pourrait être constitué pour moitié de véhicules à motorisation électrique dès 2036, selon nos prévisions. Il est donc primordial d'anticiper les besoins en compétences qui sont et seront à l'œuvre pour vendre, louer, maintenir, réparer, contrôler et recycler ces véhicules, en toute sécurité.

À propos de l'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la mise en oeuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des Services de l'Automobile. À ce titre, l'ANFA :

- anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de branche) et apporte une expertise dans le cadre de la GPEC,
- propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- élabore des certifications,
- assure la promotion des métiers,
- développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes.

Directrice de la publication : Dominique Faivre-Pierret
Directrice de rédaction : Valérie Chiron
Rédaction : Marie Sophie Girardin
Édition et création : Service Communication ANFA

Observatoire ANFA

2, rue Capella - 44470 Carquefou
Tél. : 02 44 76 21 50
observatoire@anfa-auto.fr • www.anfa-auto.fr